



Envoyé en préfecture le 27/10/2021

Reçu en préfecture le 27/10/2021

DÉPARTEMENT
Côte d'Or

Affiché le

ID : 021-200000925-20211021-21_10_21_08-DE

SLO

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 21 OCTOBRE 2021

DATE DE CONVOCATION

15 octobre 2021

L'an deux mil vingt et un, le **21 octobre** à dix-huit heures trente,
Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,
sous la présidence de **Monsieur Patrice ESPINOSA**, Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise.

Étaient présents :

M. Patrice ESPINOSA, M. Jean-Pierre COLOMBERT (pouvoir de M. Gilles BRACHOTTE), M. Vincent CROUZIER (pouvoir de Mme Marie-Françoise DUPAS), M. Vincent DANCOURT, Mme Nathalie SEGUIN, Mme. Zineb HEMAIRIA (pouvoir de M. Paul MURANO), M. Guy MORELLE, Mme Nathalie ANDREOLETTI, M. Jean-Luc AUCLAIR, Mme Bernadette BERGER (suppléante de M. Martial PARIZOT), Mme Sylvie CHASTRUSSE, M. Daniel CHETTA, M. Dominique CHOPPIN, Mme Carole CLAUDEL-SALOMON, Mme Maïté COUBAT, M. Laurent FAIVRE (suppléant de M. Simon GEVREY), M. Jean-Marie FERREUX, Mme Marie-Paule FONTAINE, M. Jean-Marc FRELIH, M. Olivier GAUTHRON, Mme Maryline GRANDIOWSKY, M. Dominique JANIN (pouvoir de Mme Anne-Sophie BOISSON), M. Martial MATHIRON, M. Bernard NAVILLON, Mme Christine NIRLO, Mme Monique PINGET, M. Emmanuel PONTILLO, M. Jean-Emmanuel ROLLIN, M. Bernard SOUBEYRAND, M. Jérôme THEVENEAU, M. Claude VERDREAU.

Étaient excusés :

Monsieur Gilles BRACHOTTE (pouvoir à M. Jean-Pierre COLOMBERT), M. François BIGEARD (suppléé par M. Benjamin BONIN), M. Benjamin BONIN (suppléant de M. François BIGEARD), Mme Anne-Sophie BOISSON (pouvoir à M. Dominique JANIN), Mme Marie-Françoise DUPAS (pouvoir à M. Vincent CROUZIER), M. Simon GEVREY (suppléé par M. Laurent FAIVRE), M. Paul MURANO (pouvoir à Mme Zineb HEMAIRIA), M. Martial PARIZOT (suppléé par Mme Bernadette BERGER).

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Pierre COLOMBERT, Vice-président délégué au Développement économique, aux Équipements, aux Infrastructures et au Développement numérique

21/10/2021/08

NOMBRE DES MEMBRES	
EN EXERCICE :	36
PRÉSENTS :	31
VOTANTS :	35

Objet : Financement des Réseaux d'Aide aux Élèves en Difficulté (RASED) à NOIRON-SOUS-GEVREY

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil Communautaire que lors de sa séance plénière en date du 17 décembre 2020, le Conseil Communautaire a approuvé :

- Le principe d'une convention pour la participation de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise au financement des Réseaux d'Aide aux Élèves en Difficulté des collectivités accueillant des élèves résidant sur le territoire communautaire, dont le RASED à NOIRON-SOUS-GEVREY financé par le Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire (SIVOS) de NOIRON-SOUS-GEVREY.
- Le projet de convention entre la collectivité finançant un RASED et accueillant des élèves résidant sur une autre commune que celles de leur territoire.

Monsieur le Président précise :

- Que la délibération du Conseil Communautaire prise le 17 décembre 2020, n'est applicable qu'à compter de l'année scolaire 2020/2021, sans rétroactivité.
- Qu'auparavant, par délibération du Comité syndical en date du 07 octobre 2020, le SIVOS de NOIRON-SOUS-GEVREY avait fixé la participation des communes aux frais de fonctionnement du RASED à NOIRON-SOUS-GEVREY pour l'année scolaire 2019/2020. Pour les communes de notre territoire, les montants étaient les suivants :

AGIR POUR NOTRE TERRITOIRE ET UN AVENIR DURABLE

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise – 12 rue Ampère - BP 53 - 21110 GENLIS

Horaires d'ouverture au public : du lundi au vendredi : 08h30-12h00 / 13h30-16h30

Téléphone 03 80 37 70 12 – Télécopie 03 80 37 93 65 - www.plainedijonnaise.fr

Écoles et Communes concernées	Montant de la participation	Envoyé en préfecture le 27/10/2021 Reçu en préfecture le 27/10/2021 Affiché le  ID : 021-200000925-20211021-21_10_21_08-DE	
AISEREY	280,00 €		
BESSEY-LES-CÎTEAUX	160,00 €		
IZEURE	300,00 €		
TART	260,00 €		
TOTAL	1 000,00 €		

Monsieur le Président précise que lors du Conseil Communautaire du 17 décembre 2020, il a été convenu le principe de prise en charge par la Collectivité des participations des communes membres au financement du RASED à NOIRON-SOUS-GEVREY pour l'année scolaire 2019/2020.

Monsieur le Président propose de mettre en œuvre cette prise en charge, sur la base de la délibération du Comité syndical en date du 07 octobre 2020 du SIVOS de NOIRON-SOUS-GEVREY, soit pour un montant de 1 000,00 € (mille euros) au total ; étant entendu que la dépense avait été inscrite au Budget Primitif 2021.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **DECIDE de** la prise en charge par la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise de la participation, au titre de l'année scolaire 2019/2020, aux frais de fonctionnement du RASED à NOIRON-SOUS-GEVREY, concernant les élèves dépendant des écoles situées dans les communes d'AISEREY, BESSEY-LES-CÎTEAUX, IZEURE et TART.
- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération,
- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à signer tout document, ainsi que tout acte à intervenir, dans le cadre de la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour extrait conforme,
Fait à GENLIS, le 21 octobre 2021

Patrice ESPINOSA
Président de la Communauté de
Communes de la Plaine Dijonnaise,
Maire d'IZIER